**LE GENOCIDE DES ARMENIENS DE L’EMPIRE OTTOMAN**

**Boris ADJEMIAN**

**Directeur de la bibliothèque Nubar et rédacteur en chef de la revue Etudes arméniennes contemporaines.**

**-**

**Angers, 15 janvier 2019**

Après une introduction consacrée à la mémoire du génocide des Arméniens et à sa négation par le gouvernement turc, Boris Adjemian présente la situation des populations arméniennes de l'Empire ottoman à la fin du XIXe siècle, dans un contexte de développement du nationalisme turc et de multiplication des violences à leur encontre. Il retrace les principales phases du génocide en 1915 et 1916, et dresse un bilan du crime au sortir de la Première Guerre mondiale.

**Introduction mémorielle :**

* Rebond sur la conférence d'Alban PERRIN :

 "Génocide" est en effet un mot-fétiche et un concept-écran qui peut faire obstacle à la compréhension des faits, mais l’assassinat des Arméniens est un fait avéré. Pendant longtemps, l’usage du terme génocide pour qualifier cet évènement n’a pas fait consensus parmi les historiens. Il représente un enjeu politique, civique et même éthique. Utiliser le terme "génocide" de manière incantatoire pour toute une série de faits historiques sans entrer dans la recherche de la preuve pourrait affaiblir la reconnaissance de ce génocide.

* La question de la négation :

 *Document projeté* : Photo de 2015 montrant une forte mobilisation au moment du centenaire du génocide. On peut lire des pancartes avec l’inscription « Justice et réparations ». Cette exigence de mémoire est un vrai combat. Jusqu’aux années 1990, les recherches sur l’assassinat des Arméniens ont été réalisées dans une démarche militante. Depuis les années 2000, les méthodes historiennes sont appliquées de manière plus classique, mais le travail des historiens du génocide des Arméniens conserve une dimension militante.

* *Document projeté* : Dessin de presse *Libération* 24 avril 2015 (Œil de Willem) :

 L’Etat turc emploie une rhétorique négationniste qui rejette le terme de génocide, désigné par l’expression « allégations arméniennes de soi-disant génocide ». L'utilisation du terme "génocide" représente pour les familles de victimes une victoire sur le plan mémoriel. Le dessin de Willem reflète la rhétorique en cours depuis l’arrivée de Recep Tayyip Erdoğan au pouvoir. On parle de plus en plus librement du génocide des Arméniens, mais sans aller jusqu’à l’emploi du terme de "génocide" lui-même. Pour Erdoğan, c’est s’en prendre aux Turcs de manière raciste. D’après lui, ce sont les Arméniens qui ont commis un génocide contre les Turcs, et non le contraire. Le contexte politique demeure très tendu.

* *Document projeté* : Photo du mémorial inauguré sur la Colline des Hirondelles à Erevan en 1968 (après la commémoration du cinquantenaire du génocide).

 On parlait peu du génocide à Erevan dans ces années-là car ce combat apparaissait comme « petit-bourgeois » à côté du grand combat pour le socialisme. L’Arménie n’a recouvré son indépendance qu’en 1991.

 Un autre mémorial a été érigé entre 1997 et 1999 à Igdir, en Turquie, près de la frontière arménienne. Il est dédié à la mémoire des Turcs massacrés par les Arméniens. Erdoğan avait aussi demandé la destruction d’un monument montrant une poignée de main qui célébrait la réconciliation entre les Arméniens et les Turcs, sous prétexte qu’il n’était pas adapté au patrimoine seldjoukide local.

 Tous les 24 avril, au monument d’Erevan a lieu une commémoration importante avec dépôt de fleurs, en présence de cortèges très impressionnants de plusieurs centaines de milliers de personnes, issues en partie de la diaspora arménienne.

 Cette diaspora a disséminé des marqueurs territoriaux de la mémoire arménienne. Par exemple, une artère du 12ème arrondissement de Marseille a été baptisée avenue du 24 avril 1915. Toujours à Marseille, un monument commémoratif a été installé dans l’église du Prado. Sur la construction de la mémoire arménienne à Marseille, on peut se reporter au film de Robert GUEDIGUIAN *Une histoire de fou*, sorti en 2015.

* *Document projeté* : Manifestation à Istanbul en 2016 à la mémoire de Hrant DINK.

 Hrant DINK était le fondateur du journal progressiste (non-nationaliste) *Agos*, un quotidien lu par les Arméniens et les Turcs de gauche. Il a œuvré pour la réconciliation des mémoires autour de la reconnaissance du génocide. Il a été assassiné en janvier 2007. Les commanditaires de ce crime n’ont jamais été retrouvés, ni punis. Après sa mort, des manifestations ont été organisées avec pour slogan : « Nous sommes tous des Arméniens ». En réponse, les supporters d’un club de football ont crié dans un stade : « Nous sommes tous Turcs ! ».

 L’une des clés du problème est que la majeure partie de la population turque se reconnaît totalement dans la négation du génocide. La société turque est très nationaliste et les minorités nationales ne peuvent pratiquement pas s’exprimer.

Remarque : L’enseignement du génocide des Arméniens est une Question Socialement Vive (QSV).

* *Document projeté* : Turquie 2007, réouverture de l’église d’Akhtamar.

 Dans les années 2000, l’AKP (le parti d’Erdoğan) était perçu comme un mouvement modéré, ce qui n’est plus le cas aujourd’hui. On pensait alors que la Turquie pourrait peut-être intégrer l’Union européenne.

 Cette église se trouve aux abords du lac de Van, sur le site d’un ancien complexe monastique construit au Moyen-Age et transformé en champ de tir par l’armée turque dans les années 50. Elle n’a pas été détruite, et après d’importants travaux de restauration financés par l’Etat, elle a été rouverte au cours d’une cérémonie officielle très médiatisée à grand renfort de drapeaux turcs et de portraits d’Atatürk. Cependant, aucune croix n’est visible sur le clocher. L’objectif était de donner l’image que la Turquie était plurielle, et que cette église appartenait au patrimoine national.

 Mais dans la ville d’Ani, à la frontière entre les deux pays, les ruines d’une autre église arménienne n’ont pas été restaurées (*document projeté*), ce qui montre qu’en réalité, les autorités turques se désintéressent totalement de la mémoire arménienne.

 On peut comparer cette seconde image avec les photographies de synagogues en ruines présentées par Alban Perrin pendant la conférence précédente. Elle montre l’état de délabrement d’un patrimoine architectural en déshérence. Les nouveaux habitants des lieux ne s’intéressent pas à ceux qui vivaient là autrefois.

La ville d'Ani, appelée autrefois la cité aux mille et une églises, est un référent identitaire très fort pour les Arméniens, d’autant plus qu'elle est située à quelques kilomètres de la frontière.

1. **Les Arméniens dans l’Empire ottoman (fin XIXe - début XXe siècle)**

 - Au 19ème siècle, le terme « *millet* » est utilisé dans l’empire ottoman pour désigner les communautés ethno-religieuses non musulmanes comme les Grecs, les Syriens et les Arméniens. Le *millet* arménien est représenté auprès du sultan par le patriarche des Arméniens de Constantinople.

 - Les Arméniens de l’Empire ottoman représentent environ 2,1 millions de personnes sur une population totale de 20 millions d’habitants. 99% des Arméniens sont chrétiens, mais il existe également des Arméniens juifs et musulmans. Il arrive que des Arméniens se convertissent à l’Islam pour accéder à certaines fonctions au sein de l’administration ottomane. Les chrétiens arméniens sont divisés entre plusieurs confessions : apostolique, catholique et protestante. La majorité d’entre eux appartient à l’Eglise arménienne, apostolique et grégorienne. Attention : ils ne sont pas orthodoxes. L’Eglise arménienne est indépendante de Rome et de Constantinople. Les conversions au catholicisme et au protestantisme sont dues à l’action de missionnaires (Suisses et scandinaves notamment pour les protestants).

 - La population arménienne est essentiellement rurale.

 - Elle est composée d’une mosaïque linguistique et culturelle avec de nombreuses spécificités selon les territoires : certains Arméniens de l’ouest sont plus proches culturellement d’Istanbul. La langue arménienne n’a été unifiée qu’au XIXème siècle. Il existe une grande diversité des costumes portés, des usages culinaires.

 - Les Arméniens sont également divisés sur le plan politique. Les conservateurs s’opposent aux partis Hentchak (social-démocrate) et Dachnak (Fédération révolutionnaire arménienne), qui prennent les armes contre l’armée ottomane.

 - *Document projeté* : Carte des grands foyers de peuplement arménien dans l'Empire ottoman au début du XXème siècle. En bleu : noyau du peuplement arménien puis extension du peuplement vers l’ouest et dans les grandes villes de l’Empire ottoman. Communautés arméniennes importantes et héritage de l’histoire médiévale tardive : grande migration après l’an mil en Cilicie jusqu’en 1375. Le royaume arménien disparaît mais la population reste arménienne jusqu’au début du XXème siècle.

 - Situation politique de l’Empire ottoman, « L’homme malade de l’Europe » :

L’extension territoriale de l’Empire ottoman a atteint son apogée à la fin du 17ème siècle, mais deux siècles plus tard il devient urgent d’entreprendre des réformes pour contrer son déclin. Durant l’ère des Tanzimat (1839-1876), une constitution est établie pour renforcer la cohésion de l’empire. Elle organise les relations entre les sujets musulmans et non-musulmans du sultan. Ces derniers sont regroupés dans des *millet*. Ils ne peuvent pas intégrer l’armée et payent des impôts différents. Ils ont le statut de *dhimmi* (protégés), qui les maintient dans une position d’infériorité. En 1878, deux ans après son adoption, le sultan Abdülhamid II (1876-1909), appelé le « saigneur d’Istanbul » ou le « sultan rouge », suspend la constitution. L’empire ottoman se retrouve sous la pression des puissances européennes (Allemagne, Autriche-Hongrie, France), qui exigent des réformes en faveur des minorités chrétiennes et s’arrogent un droit de contrôle sur la situation des Arméniens à travers l’article 61 du traité de Berlin (1878) :

#### Article 61 du traité de Berlin :

#### « La Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux Puissances qui en surveilleront l'application. »

Cette disposition est formellement acceptée, mais elle n’est pas appliquée. Le sultan prétend qu’il n’est pas responsable de la situation et se défausse sur les autorités locales. Les élites ottomanes considèrent les exigences des puissances comme une ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures. A la veille de la Première Guerre mondiale, la situation des chrétiens n’a connu aucune amélioration. Au contraire.

1. **La multiplication des violences de masse dans l’Empire ottoman à la fin du 19ème siècle**

 En 1894 débutent les massacres du Sassoun (région de l’est de la Turquie, très rurale et montagneuse) : pendant quelques mois, des villages sont mis à sac. Des populations civiles sont massacrées par des bandes kurdes et des soldats de l’armée ottomane. Ces régiments Hamidiye (du nom du sultan Abdülhamid), constitués pour surveiller les frontières, sont utilisés pour attaquer les populations chrétiennes.

 De 1895 à 1897, les massacres dits « hamidiens » font entre 200 000 et 300 000 morts. Le nombre précis des victimes demeure inconnu, les travaux d’archives restant lacunaires. Ces atrocités ont un très fort retentissement à travers le monde, notamment en Allemagne, en Russie, aux Etats-Unis et en France (interventions de Jean Jaurès à la chambre des députés). Elles interviennent à l’époque du développement de la presse à grand tirage. Des mouvements humanitaires, les premiers de ce type, s’organisent pour venir en aide aux survivants, notamment aux Etats-Unis. Les crimes du sultan Abdülhamid II déclenchent une importante vague d’émigration vers le Nouveau Monde.

 Quel lien peut-on établir entre ces massacres et le génocide qui aura lieu vingt ans plus tard ? Est-ce une répétition d’ensemble ? En 1915, le sultan a été chassé du pouvoir par les Jeunes Turcs. Le gouvernement a changé et les méthodes utilisées ne sont plus les mêmes, mais dans les deux cas, il s’agit pour les contemporains d’une « tentative d’annihiler la race arménienne ». Les survivants ont conservé la mémoire des massacres et certains bourreaux sont toujours en place.

1. **Nationalisme et panturquisme après 1908**

Après la révolution de 1908, le sultan règne mais ne gouverne plus. Son rôle est représentatif. Le pouvoir est aux mains du Comité Union et Progrès (Ittihad ve Terraki Cemiyeti), qui était à l’origine une société secrète révolutionnaire. La population espère le rétablissement de la constitution de 1876 et l’institution d’une citoyenneté ottomane reposant sur l’égalité des droits, mais dès le mois d’avril 1909, de nouveaux massacres sont perpétrés en Cilicie. En l’espace de quelques semaines, 25 000 à 30 000 Arméniens sont assassinés dans la ville d’Adana. Ces tueries témoignent de l’exacerbation du nationalisme et du processus de radicalisation à l’œuvre à la tête de l’Etat, alors que l’empire ottoman est en voie de désagrégation. Les Jeunes Turcs accusent leurs adversaires conservateurs de vouloir le retour d’Abdülhamid II. Une commission d’enquête est désignée pour identifier les responsables, mais le seul député arménien qui en fait partie est assassiné la veille de la remise de son rapport. Dans les provinces, les Jeunes Turcs agitent la population contre les Arméniens.

 Les guerres balkaniques de 1912 et 1913 provoquent la perte de territoires européens essentiels sur le plan économique et l’afflux de nombreux réfugiés musulmans vers l’Anatolie.

 A Constantinople, le Comité Union et Progrès ne cesse d’étendre son pouvoir. Son comité central définit en secret la politique du gouvernement. Ses principaux dirigeants occupent des postes-clefs : Talaat Pacha est nommé Ministre de l’Intérieur, et Enver Pacha, Ministre de la Guerre. Ces deux hommes sont considérés comme les principaux organisateurs du génocide des Arméniens. Ils précipitent l’Empire ottoman dans la Première Mondiale avec l’ambition de solder le différend frontalier avec la Russie.

1. **Les grandes phases du génocide (1915-1916)**

**1915, première phase du génocide**

* En **février 1915**, l’armée ottomane subit une très lourde défaite à Sarikamish, dans le Caucase, en raison de l’impéritie de son état-major. Les pertes sont énormes (« Chemin des Dames ottoman »). Refusant d’assumer la responsabilité de ce désastre, les autorités font courir le bruit qu’il serait dû à la trahison des conscrits arméniens. Depuis la révolution de 1908, les minorités non-musulmanes (*millet*), dont les membres n’avaient pas le droit auparavant de servir dans l’armée, sont soumises à la conscription. L’armée russe, de son côté, compte également de nombreux soldats arméniens. Le 28 février 1915, l’ordre est donné de désarmer les conscrits arméniens et de les regrouper dans des bataillons de travail forcé qui sont rapidement liquidés (*amele taburi*). Les soldats arméniens de l’armée ottomane sont exécutés par leurs anciens camarades.
* Le **24 avril 1915**, les élites arméniennes sont arrêtées à Constantinople et dans les grandes villes. Sont concernés : des hommes politiques (les chefs du parti révolutionnaire *Dachnak*), des commerçants, des artistes, des députés arméniens (parmi lesquels d’anciens amis très proches de Talaat Pacha). Les gens ne croyaient pas que le pouvoir avait décidé d’en finir de manière aussi radicale avec les Arméniens. Ils sont emmenés dans des casernes où ils sont pour la plupart assassinés. Il n’y a que quelques survivants. Au même moment, les massacres et les opérations de déportation commencent.
* Le **24 mai 1915**, les pays de l’Entente publient une déclaration dans laquelle ils dénoncent les « crimes contre l’humanité et la civilisation » dont les Turcs se rendent coupables à l’encontre des Arméniens. C’est la première fois que ce concept, déjà utilisé au 18ème siècle par les partisans de l’abolition de l’esclavage, apparaît dans une communication diplomatique.
* Le **27 mai 1915**, le gouvernement adopte un décret-loi de déportation. Les Arméniens qui vivent dans des zones réputées « sensibles », suspectés d’espionnage et de trahison au profit de la Russie, vont être déportés. Il s’agit officiellement d’une mesure temporaire. Ils ont interdiction de vendre leurs biens, puisqu’ils pourront en théorie les retrouver à leur retour. En réalité, le gouvernement met en place une commission des « biens abandonnés » chargée d’une vaste opération de spoliation au profit de l’Etat.
* **Entre le mois** **d’avril et le mois d’août 1915**, 306 convois de déportation quittent l’Anatolie en direction des déserts syriens. Seuls les Arméniens des villes d’Istanbul et de Smyrne sont épargnés en raison de la présence de nombreux observateurs occidentaux. Les opérations de déportation sont supervisées par une administration spéciale : le Directorat pour l’installation des tribus et des immigrants (*iskan-i Asair ve Muhacirin Müdüriyeti*). Les réfugiés musulmans en provenance des provinces européennes perdues pendant les guerres balkaniques sont installées à la place des populations chrétiennes déportées.
* Les convois d’hommes sont encadrés par des gendarmes, mais la plupart d’entre eux sont assassinés près de leur localité de départ (Zeytun, Kharput). La déportation concerne surtout les femmes, les enfants et les vieillards (cf. photo prise par Viktor Pietschmann, un officier autrichien). Le voyage, à pied, dure environ trois mois. Les conditions de déportation sont effroyables. Les victimes sont dépouillées de tous les biens qu’elles ont emportés et ne reçoivent quasiment pas de nourriture. A l’arrivée des convois, environ 80 % des déportés ne sont plus là. Une grande partie des Arméniens sont assassinés en cours de route dans des « sites-abattoirs » (R. Kevorkian). Une « Organisation spéciale » a été mise en place par le Comité Union et Progrès pour perpétrer ces massacres. On se débarrasse parfois des corps en les jetant dans des cours d’eau (Euphrate).
* Les opérations de déportation, qui concernent d’abord les provinces orientales de l’empire, s’étendent progressivement à toute l’Anatolie. Les Arméniens de l’ouest sont déportés en train par familles entières vers un réseau d’une vingtaine de « camps de concentration » situés dans la région d’Alep et le long de l’Euphrate, dans une zone où de nombreux déportés arméniens ont déjà été massacrés. Le camp de Meskené (cf. photographies prises en 1916 par Armin Wegner, un médecin allemand) n’est qu’un amas grossier de toiles récupérées, sans gardien, sans barbelé et sans mirador. Les camps sont situés à l’extérieur des villes, dans des régions désertiques et inhospitalières, où il n’existe aucun moyen de subsistance. Les déportés arméniens y meurent de faim, de froid et d’épuisement. Dans certains camps, comme celui de Rakka, les Arméniens parviennent temporairement à récréer une vie économique. Une partie des déportés sont envoyés plus au sud, vers Damas, Homs ou en Jordanie, où leurs chances de survie sont meilleures.

**1916, deuxième phase du génocide**

* Au début de l’année 1916, 700 000 déportés arméniens se trouvent dans les camps de Syrie et de Mésopotamie.
* En **février 1916**, Talaat Pacha, le ministre de l’intérieur, ordonne l’élimination des survivants, alors que l’armée russe vient d’enfoncer les lignes de défense ottomanes. Les dirigeants du CUP estiment que sans cela la question arménienne ne sera pas réglée avant la fin de la guerre.
* En **mars 1916**, l'Organisation spéciale organise le massacre de 50 000 personnes à Ras-ul-Aïn.
* Entre **juillet et décembre 1916**, 192 750 personnes sont tuées dans les camps de Meskéné et Deir ez-Zor.
1. **Bilan et perceptions d'après-guerre**

Le génocide des Arméniens a fait 1,3 millions de morts sur le territoire de l’empire (soit les 2/3 des Arméniens ottomans). Des massacres ont également été perpétrés dans le Caucase et l’Azerbaïdjan iranien. Les historiens estiment que le bilan total s’élève à environ 1,5 millions de morts.

A cela s’ajoutent deux questions importantes :

* les orphelins arméniens
* les femmes et les enfants qui ont été enlevés et ont subi une islamisation forcée.

Le massacre des Arméniens n’a entraîné à l’époque aucune condamnation internationale. Ses responsables n’ont pas été jugés. En 1919, lors du procès d’Istanbul, les dirigeants du Comité Union et Progrès sont condamnés pour avoir précipité l’éclatement de l’empire en l’entraînant dans la guerre. Le nouveau gouvernement ottoman fait tout son possible pour que cette affaire soit jugée sur place, hors du regard des puissances étrangères. Mustapha Kemal, qui appartenait au CUP, proclame un nouveau gouvernement à Ankara.

En 1920, le traité de Sèvres prévoit la création d’une Arménie indépendante.

En 1921, les Accords d’Angora (Ankara) entraînent l’exode des Arméniens vers la Cilicie.

En 1923, le traité de Lausanne remplace le traité de Sèvres. La nouvelle République de Turquie n’a aucun compte à rendre pour le génocide des Arméniens.

**Compte-rendu rédigé par :**

* **Blandine MOREAU, Collège Jacques Brel, Guérande (44)**
* **Catherine ROUSSEL, Lycée Aristide Briand, Saint-Nazaire (44).**

**Pour aller plus loin :** <http://bnulibrary.org/index.php/fr/iii-la-mise-en-oeuvre-du-genocide>